



1607H : SAISON 2, ACTE 1 LE COMBAT CONTINUE !

Nous étions à nouveau 200 réunies en Assemblée générale le 8 septembre à l'appel de l'intersyndicale temps de travail.

Nos collègues ont fait part des raisons de leur colère :

- Des pertes de congés qui auraient pu être évitées si Troussel n'avait pas appliqué la loi a minima et était allé jusqu'au bout des possibilités offertes comme d'autres collectivités l'ont fait
- Des départs de collègues qui se multiplient depuis l'été
- Des services fermés ou au bord de la rupture et des quartiers populaires sans services publics
- Des mesures non prévues par la loi qui ne passent pas : nocturne du mardi, fin de la journée continue en PMI...
- Une prime RIFSEEP dérisoire de 30 euros bruts pour beaucoup d'entre nous
- Des mesures à venir qui inquiètent : nouveau logiciel Chronos temps de travail, suppression de l'indemnité travaux dangereux...
- L'application d'un nouveau régime des autorisations spéciales d'absence (ASA) sans décret

CETTE SITUATION IMPOSE DE CONTINUER NOS ACTIONS.

Même si le Conseil Constitutionnel a déclaré la loi conforme à la Constitution, il rappelle cependant que *"les collectivités territoriales... demeurent libres de définir des régimes de travail spécifiques pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions de leurs agents"* confirmant ainsi les possibilités offertes par la loi.

Même si le rapport sur le temps de travail a été voté à l'assemblée départementale, sans les voix de la majorité, le combat continue pour nos congés.

Nous avons décidé de continuer à agir pour nos propositions et faire entendre nos revendications :

- . l'exceptionnalité de la Seine-Saint-Denis
- . la pleine reconnaissance de la pénibilité physique et psychique
- . l'augmentation du forfait télétravail
- . des mesures de qualité de vie au travail
- . compenser la perte des jours de congés médaille et congés retraite par une prime
- . l'annulation des mesures non prévues par la loi rajoutées dans le rapport temps de travail : nocturne du mardi, fin de la journée continue dans les PMI
- . la non application anticipée du nouveau régime des ASA
- . la vigilance par rapport à la mise en œuvre de toute nouvelle mesure pouvant augmenter notre temps de travail

L'Assemblée générale a décidé d'appeler l'ensemble des agents départementaux à la mobilisation

- Réunissez-vous dans vos services, sites, circonscriptions... afin d'élaborer vos revendications
- Participez massivement à la journée de mobilisation, le jour de la prochaine séance du Conseil départemental,

29 SEPTEMBRE, JEUDI DE LA COLERE ET DE LA MOBILISATION !

GREVE ET RASSEMBLEMENT SUR LE PARVIS

DÈS 9H